



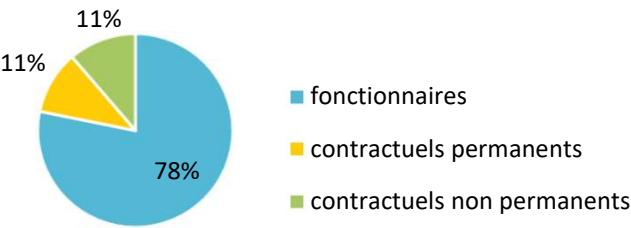
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application [www.bs.donnees-sociales](#) des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre de Gestion de la Marne.

Effectifs

➔ 1 581 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024

- > 1 236 fonctionnaires
- > 167 contractuels permanents
- > 178 contractuels non permanents



➔ 23 % des contractuels permanents en CDI

➔ 6 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont un contractuel

➔ Précisions emplois non permanents

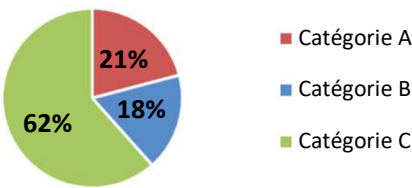
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 78 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et 22 intérimaires

Caractéristiques des agents permanents

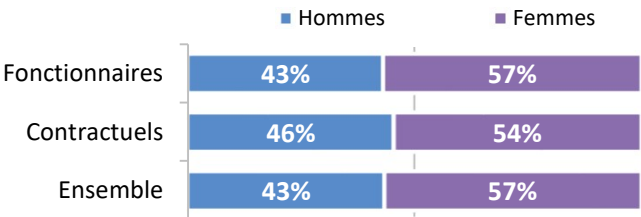
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	31%	38%	31%
Technique	58%	50%	57%
Culturelle	1%	5%	1%
Sportive	0%		0%
Médico-sociale	6%	5%	6%
Police	0%		0%
Incendie			
Animation	5%	2%	4%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

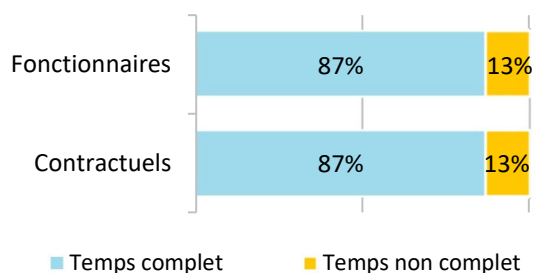


➔ Les principaux cadres d'emplois

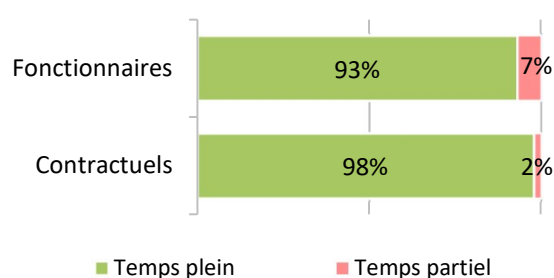
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	33%
Adjointes administratifs	12%
Attachés	10%
Agents de maîtrise	9%
Rédacteurs	8%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 3 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Sportive	100%	
Animation	33%	75%
Médico-sociale	30%	38%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

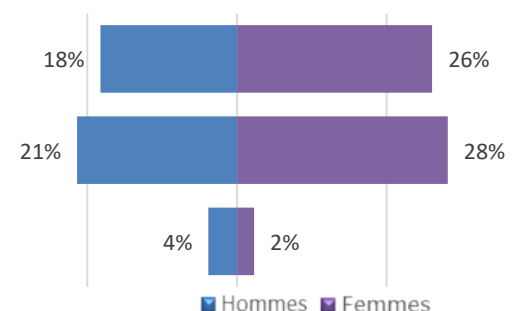
1% des hommes à temps partiel
11% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	48,06	de 50 ans et +
Contractuels permanents	39,57	
Ensemble des permanents	47,05	
Âge moyen* des agents non permanent		de - de 30 ans
Contractuels non permanents	35,21	

Pyramide des âges
des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

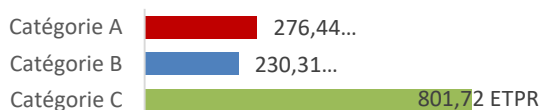
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 1 487,98 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 1 162,52 fonctionnaires
- > 145,95 contractuels permanents
- > 179,51 contractuels non permanents

2 708 123 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

- > Un agent en congés parental
- > 32 agents en disponibilité

- > 13 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 14 agents détachés dans une autre structure
- > 14 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

➔ En 2024, 138 arrivées d'agents permanents et 106 départs

20 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2023 1	Effectif physique au 31/12/2024
1 371 agents	1 403 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	0,7%
Contractuels	↗	16,0%
Ensemble	↗	2,3%

➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	30%
Fin de contrats remplaçants	18%
Mutation	16%
Mise en disponibilité	15%
Démission	9%

➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	30%
Recrutement direct	23%
Remplacements (contractuels)	22%
Voie de mutation	18%
Réintégration et retour	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

➔ 16 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel dont 6 n'ayant pas été nommé(s)

dont 50% des nominations concernent des femmes

➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

➔ 559 avancements d'échelon et 94 avancements de grade

➔ 5 lauréats d'un examen professionnel dont 1 n'ayant pas été nommé(s)

dont 50% des nominations concernent des femmes

➔ 55 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

dont 61,8 % femmes

dont 74,5 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

➔ 8 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	6	1
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

➔ Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	38%
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	25%
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	25%

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 24,21 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	355 544 195 €	Charges de personnel*	86 073 621 €	➔	Soit 24,21 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	52 269 436 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	15 054 912 €		3 868 081 €
IFSE :	10 145 787 €		
CIA :	756 272 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	443 648 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	302 454 €		
Supplément familial de traitement :	462 834 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	60 529 €	51 701 €	41 580 €	33 936 €	31 659 €	23 994 €
Technique	69 286 €	48 724 €	44 063 €	32 100 €	33 985 €	26 022 €
Culturelle	46 394 €	37 311 €	s	s	32 672 €	
Sportive			s			
Médico-sociale	47 537 €	54 818 €	35 748 €	s	32 035 €	s
Police					s	
Incendie						
Animation			38 820 €		30 438 €	25 017 €
Toutes filières	63 242 €	49 636 €	42 212 €	32 908 €	33 177 €	25 661 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 28,8 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :		➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA ➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire ➔ 20876,24 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024 ➔ 2298,53 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2024
Fonctionnaires	28,71%	
Contractuels sur emplois permanents	29,60%	
Ensemble	28,80%	

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	16 506 €	579 €	3%	21 373 €	613 €	3%	15 071 €	552 €	4%	15 045 €	548 €	4%
Catégorie B	8 811 €	609 €	6%	9 842 €	579 €	6%	8 391 €	519 €	6%	7 829 €	403 €	5%
Catégorie C	3 655 €	615 €	14%	4 725 €	603 €	11%	948 €	227 €	19%	1 194 €	46 €	4%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Cette année, 6 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)

Absences

➔ En moyenne, 19,1 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 5,5 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,20%	1,45%	3,88%	1,83%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,24%	1,50%	4,79%	1,83%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,82%	2,05%	5,37%	2,45%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 35,3 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

- ➔ 60 accidents du travail déclarés au total en 2024
- > 3,8 accidents du travail pour 100 agents
- > En moyenne, 53 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

88 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 2 travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent
- ⇒ 95 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 73 % sont en catégorie C*
- ⇒ 14 161 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

Prévention et risques professionnels

- ➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
33 assistants de prévention désignés dans la collectivité
3 conseillers de prévention
- ➔ **FORMATION**
352 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Coût total des formations : 68 722 €
Coût par jour de formation : 195 €
- ➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

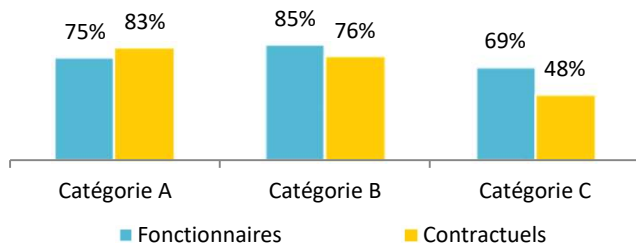
Total des dépenses : 397 521 €
- ➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Dernière mise à jour : 2024

Formation

- ➔ En 2024, 72,1% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



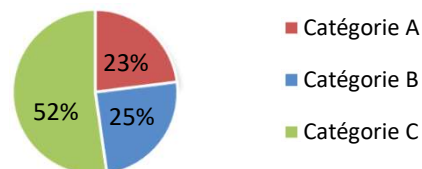
- ➔ 1 110 751 € ont été consacrés à la formation en 2024

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	38 %
Coût de la formation des apprentis	8 %
Frais de déplacement	3 %
Autres organismes	51 %

- ➔ 4 506 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 3,2 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	39%
Autres organismes	44%
Interne à la collectivité	17%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	784 755 €	239 131 €
Montant moyen par bénéficiaire	842 €	207 €

- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion

Relations sociales

- ➔ Jours de grève

10 jours de grève recensés en 2024

- ➔ Commissions Administratives Paritaires

1 réunion en 2024 dans la collectivité

- ➔ Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité
3 réunions de la F3SCT

Précisions méthodologiques

➔ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

+ Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

➔ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)*

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

➔ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2024 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : septembre 2025

Version 1